

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNALISATION TEMPORAIRE SUR LES VOIRIES COMMUNALES

Coordonnées du demandeur

Raison sociale :

Nom et prénom :

Adresse :

Agissant en qualité de :

Numéro de téléphone portable :

Courriel :

Information concernant la manifestation

Type d'événement :

Date(s) et lieu de l'événement :

Descriptif du dispositif :

Lieux de pose souhaités :

Date de pose :

Date de retrait :

Cette signalétique devra être posée au plus tôt la veille de la manifestation et déposée le lendemain de la manifestation au plus tard.

Règlementation :

La collectivité ne peut donner son accord que sur les voiries communales.

Cette signalétique devra être placée sur des supports indépendants et est interdite sur les panneaux de signalisation routière, lumineux ou directionnels, ainsi que dans tout rond-point même s'il est mis sur des supports temporaires, sur le mobilier urbain et le patrimoine végétal. Elle ne peut en aucun cas causer un obstacle sur la voie publique ni gêner la visibilité au niveau des carrefours. Il est interdit de clouer ou de visser dans les arbres et autres plantations.

Nom, prénom :

Signature :

Ce formulaire est à renvoyer 2 semaines au moins avant la date prévue de la manifestation au Service administration générale – 16 place de l'hôtel de ville – 02400 Château-Thierry ou par courriel à : administration.generale@ville-chateau-thierry.fr.



Mairie de Château-Thierry

Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 20198 – 02405 – Château-Thierry Cedex
Tél. : 03 23 84 86 86